



Conseil municipal de Sceaux sur Huisne

Séance du Mercredi 4 Mars 2020 à 20 h 30

Convocation du C.M. : 26/02/2020
Affichage : 26/02/2020

Le **Mercredi 4 Mars 2020 à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sceaux sur Huisne, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Denis SCHOEFS, maire

Étaient présent(e)s : Mesdames Marie-Line TISON. Jocelyne ISSARTIAL. Régine JACQUEMIN. Messieurs Denis SCHOEFS. Didier LOUVEAU. Claude LABORDE. Maurice RAYER. Roger-Jean BEALAY. Eric DESCOMBES. Eric LECOMTE. Yannick ROULEAU.

Absent(e)s excusé(e)s: Mesdames Julie FONTENEAU. Servanne JAKUBOWSKI (Pouvoir à Mme TISON).

Secrétaire de séance : M. Claude LABORDE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour, le complément suivant :

- Acquisition de matériel d'entretien des espaces verts (opération n° 108)

Le Conseil municipal émet un accord unanime à cet ajout.

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte-rendu du conseil du 28 Janvier 2020

Sur interrogation de M. le Maire, aucune observation n'étant soulevée, le compte-rendu de la précédente réunion du conseil municipal en date du 28 Janvier 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – Budget Annexe « Assainissement »

2.1 – Compte de gestion – Année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget ANNEXE « Assainissement » de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) Statuant sur l'exécution du budget ANNEXE « Assainissement » de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2019 du budget « assainissement »

- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

2.2 - Compte Administratif - Année 2019

Considérant que Monsieur Didier LOUVEAU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Didier LOUVEAU

Délibérant sur le compte administratif – Assainissement de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif – Assainissement 2019, lequel se résume comme suit :

Réalisations exercice		Dépenses	Recettes	Solde Exécution
	Section Exploitation	19 093.12 €	24 145.68 €	5 052.56 €
	Section Investissement	15 596.12 €	17 612.23 €	2 016.11 €
Total exercice				
Reports N-1 (2018)	Report Exploitation (002)	/	/	
	Report Investissement (001)	4 101.70 €	/	
TOTAL (réalisations et reports)		38 790.94 €	41 757.91 €	2 966.97 €
RAR reporter 2020	Section Exploitation	0	0	
	Section Investissement	6 000 €	0	

Résultat cumulé	Section Fonctionnement	19 093.12 €	24 145.68 €	5 052.56 €
	Section Investissement	25 697.82 €	17 612.23 €	- 8 085.59 €
	Total cumulé	44 790.94 €	41 757.91 €	- 3033.03 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

2.3 - Affectation des résultats – Année 2019

VU le rapport présenté par Monsieur Didier LOUVEAU, constatant les résultats du Compte Administratif 2019 en concordance avec le Compte de gestion 2019 élaboré par Madame le Receveur-Percepteur,

Après délibération, **le Conseil Municipal**, DECIDE, à l'unanimité :

- **d'AFFECTER** le résultat d'exploitation comme suit :

A. <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> =(excédent) – (déficit)	5 052,06
Dont B. <u>Plus values nettes de cession d'éléments actifs</u>	0.00
C. <u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u> :	0.00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R002 du compte administratif (si excédent)	
D. <u>RESULTAT A AFFECTER D = A + C</u>	5 052,06
(si D est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement :

E. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de +ou-)	- 2 085,59
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
F. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 6 000,00
Besoin de financement = E + F	8 085,59
AFFECTATION (2) = D	5 052,06
1) Affectation en réserves R1064 en investissement	0.00
Pour le montant des plus-values nettes de Cessions d'actifs (correspond obligatoirement au Montant du b)	
2) Affectation en réserves R1068 en investissement	5 052,06
(au minimum pour la couverture du besoin de financement Diminué du 1)	
3) Report en exploitation R002	
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

3 – Budget Annexe Lotissement « Le Chêne Galon »

3.1 - Compte de gestion – Année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget ANNEXE Lotissement « Le Chêne Galon » de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget ANNEXE « Lotissement le Chêne Galon » de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2019 du lotissement « Le Chêne Galon »

- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

3.2 – Compte Administratif – Année 2019

Considérant que Monsieur Didier LOUVEAU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Didier LOUVEAU,

Délibérant sur le compte administratif du Lotissement « Le Chêne Galon » de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du lotissement le Chêne galon 2019, lequel se résume comme suit :

Réalizations		Dépenses	Recettes
		Section	206 488.12 €

exercice	Fonctionnement		
	Section Investissement	160578.37 €	193 199.31 €
Reports N-1 (2018)	Report Fonctionnement (002)	/	38 056.20 €
	Report Investissement (001)	193 199.31 €	/
TOTAL (réalisations et reports)		560 265.80 €	431 122.50 €
RAR reporter 2020	Section Fonctionnement	0	0
	Section Investissement	0	0
	Total des restes à réaliser	0	0
Résultat cumulé	Section Fonctionnement	206 488.12 €	237 923.19 €
	Section Investissement	353 777.68 €	193 199.31 €
	Total cumulé	560 265.80 €	431 122.50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

3.3 – Affectation des résultats – Année 2019

VU le rapport présenté par Monsieur Didier LOUVEAU, constatant les résultats du Compte Administratif 2018 en concordance avec le Compte de gestion 2019 élaboré par Madame le Receveur-Percepteur,

Après délibération, **le Conseil Municipal**, DECIDE, à l'unanimité :

- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A. <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> =(excédent) – (déficit)	- 6 621,13
B. <u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u> :	38 056,20
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C. RESULTAT A AFFECTER	31 435,07
= A + B (hors restes à réaliser)	0,00
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de +ou-)	- 160 578,37
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00
Besoin de financement	
Excédent de financement	
Besoin de financement F = D + E	160 578,37
AFFECTATION = C = G + H	31 435,07
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00
G = au minimum couverture du besoin financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	31 435,07
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

4 – Budget Général Communal

4.1 – Compte de gestion – Année 2019

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif COMMUNAL, de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion dressé du Receveur pour l'exercice 2019.

- Ce compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

4.2 – Compte administratif – Année 2019

Considérant que Monsieur Didier LOUVEAU, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Didier LOUVEAU.

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

VU le compte de gestion de l'exercice 2019 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019, lequel se résume comme suit :

Réalisations exercice		Dépenses	Recettes
	Section Fonctionnement	624 644.81 €	788 541.97 €
Section Investissement	674 469.51 €	477 430.26 €	
Reports N-1 (2018)	Report Fonctionnement (002)	/	/
	Report Investissement (001)	29 420.47 €	/
TOTAL (réalisations et reports)		1 328 534,79 €	1 265 972.33 €
RAR reporter 2020	Section Fonctionnement	0	0
	Section Investissement	70 723.64 €	192 251.63 €
	Total des restes à réaliser	70 723.64 €	192 251.63 €
Résultat cumulé	Section Fonctionnement	624 644.81 €	788 541.97 €
	Section Investissement	774 613.62 €	669 681.89 €
	Total cumulé	1 399 258.43 €	1 458 223.86 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision.

4.3 – Affectation des résultats – Année 2019

VU le rapport présenté par Monsieur Didier LOUVEAU, constatant les résultats du Compte Administratif 2018 en concordance avec le Compte de gestion 2019 élaboré par Madame le Receveur-Percepteur,

Après délibération, **le Conseil Municipal**, DECIDE, à l'unanimité :

- **d'AFFECTER** le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :

A. <u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u> =(excédent) – (déficit)	163 897,16
B. <u>RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES</u> :	0.00
Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C. RESULTAT A AFFECTER	163 897,16
= A + B (hors restes à réaliser)	
(si C est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)	

Solde d'exécution de la section d'investissement :

D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de +ou-)	- 226 459,72
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	121 527,99
<u>Besoin de financement</u>	
<u>Excédent de financement</u>	
Besoin de financement F = D + E	104 931,73
AFFECTATION = C = G + H	163 897,16
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	104 931,73
G = au minimum couverture du besoin financement F	
2) Report en fonctionnement R 002	58 965,43
DEFICIT REPORTE D 002	0.00

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

5 –BUDGETS COMMUNAUX – Année 2020

5.1. Présentation et vote du budget annexe « Assainissement » -Année 2020

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif Annexe Assainissement de la commune pour l'année 2020, à savoir :

- Section d'exploitation équilibrée à hauteur de **29 311 euros (vingt neuf mille trois cent onze euros)**

- Section d'investissement équilibrée à hauteur de **26 679 euros (vingt six mille six cent soixante-dix-neuf euros)**

- **ANNEXE** le budget primitif annexe assainissement 2020 à la présente

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

5.2 - Présentation et vote du budget annexe Lotissement « Le Chêne Galon »

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif Annexe du lotissement « Le Chêne Galon » pour l'année 2020, à savoir :

- **Section de fonctionnement** équilibrée à hauteur de **258 715 euros (deux cent cinquante huit mille sept cent quinze euros)**

- **Section d'investissement** équilibrée à hauteur de **322 858 euros (trois cent vingt deux mille huit cent cinquante huit euros)**

- **ANNEXE** le budget primitif annexe du lotissement « Le Chêne Galon » 2020 à la présente.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

5.3- Présentation et vote du Budget Communal Primitif – Année 2020

Entendu le rapport de présentation effectué par Monsieur Denis SCHOEFS, Maire,

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **VOTE** le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2020, à savoir :

- Section de fonctionnement équilibrée à hauteur de **807 066 euros (Huit cent sept mille soixante six euros)**

- Section d'investissement équilibrée à hauteur de **502 417 euros (Cinq cent deux mille quatre cent dix sept euros)**

- **ANNEXE** le budget communal 2020 à la présente

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'application de ces décisions.

6 – Acquisition d'entretien de matériel des espaces verts

Considérant la vétusté du tracteur tondeuse actuel Kubota acquis en 2013, et de la nécessité d'un remplacement de ce dernier

VU la consultation effectuée auprès de plusieurs fournisseurs spécialisés dans ce type de matériel, et après examen de leurs propositions techniques et chiffrées

Après en avoir, délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres :

- **RETIENT** la proposition de la société **HUBER AGRI SAS** située 17, rue du Charron – Saint-Mars-du-Désert (53700) pour un montant **9 208,76 euros H.T.** soit **11 050,51 euros T.T.C.** (Frais administratifs inclus) pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse de marque Kubota type BX 231.

- **INSCRIT** cette dépense au budget communal de l'année 2020 sur l'opération n° 108 « acquisition de matériel d'entretien des espaces verts », sur l'article budgétaire afférent selon plan comptable en vigueur.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la présente décision

7 – Informations

7.1 – Déclaration d'intention d'aliéner :

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la vente de l'immeuble sis 35, avenue de Bretagne

7.2 – Elections municipales des 15 et 22 Mars 2020

Un tableau des permanences est remis à chaque conseiller municipal présent.

7.3 - Manifestations à venir

Soirée Choucroute APE du 28 mars

A l'occasion de cette dernière réunion de la mandature 2014-2020, Monsieur le Maire tient à remercier le Conseil Municipal, le Personnel et tous les acteurs (associations, commerçants etc...) pour leur participation à la vie active et dynamique de la Commune.

8 – Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Prochaine réunion du conseil municipal :

Sera fixée ultérieurement